



MAIRIE DE BEAUZELLE

COMMISSION CULTURELLE MUNICIPALE

SECTION DANSE AFRICAINE

REGLEMENT

INSCRIPTION :

Les inscriptions s'effectuent auprès du secrétariat de la Mairie. En début d'année, une séance d'essai est prévue pour ceux qui le désirent.

FONCTIONNEMENT :

Les cours débutent au mois de septembre et se terminent fin Juin.

Les cours ne sont pas délivrés pendant les vacances scolaires.

Les cours sont collectifs, d'une durée hebdomadaire de 1h15 (20h00 à 21h15 et 21h15 à 22h30).

Les cours sont délivrés au Centre Culturel « Le Pigeonnier des Arts », Rue de la Marquette.

RADIATION :

En cas d'arrêt définitif, le participant inscrit doit signaler, par courrier auprès du secrétariat de la Mairie, sa volonté de cesser cette activité.

TARIF :

Le prix de la cotisation à cet Atelier est annuel et payable dès réception de la facture au début de l'année scolaire. Aucun cours ne pourra être remboursé, quel que soit le motif invoqué.

TARIF ANNUEL :

Le tarif annuel d'inscription à l'Atelier de Danse Africaine est de 100 € pour les habitants de la commune et 110 € pour les extérieurs.

En cas d'inscriptions multiples dans une même famille, une réduction de 10 % sera appliquée.

Signature du participant :

Fait à Beauzelle le, 31 mai 2011

La Présidente de la Commission
Culturelle & Animation

N. FRAPPIER